Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260320-DELIB_2026_12-DE

MAIRIE
DE
GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Délibération n° 2026-12

Objet

Conseillère déléguée

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 16 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel – TOUZE Benjamin

Conseillers absents excusés :

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Jean-Marc GUILLAUME

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Considérant, qu'il convient, pour la bonne administration des affaires communales, de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal ;

Considérant, la volonté du maire de confier une délégation spécifique à un conseiller municipal ;

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Le conseil municipal :

Prend acte de la décision de Monsieur le Maire de désigner :

Madame Anne-Sophie DOUBLET en qualité de conseillère déléguée, chargée de la délégation suivante : vie associative et sport.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GUILLAUME

MAIRIE de GOURHEL
56600